

PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

N° 5/2016

Le douze mai deux mil seize, convocation adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance ordinaire du dix-neuf mai deux mil seize à vingt heures quinze minutes à la Mairie.

Date d'affichage de la convocation le 12 mai 2016

Conseillers élus : 23

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 18

Procurations : 5

Le Maire : Claude ZIMMERMANN

Séance du 19 mai 2016

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Sous la présidence de Monsieur Claude ZIMMERMANN, Maire

Mmes Valentine FRITSCH, Brigitte ROLL, Brigitte MULLER, Adjointes

MM. Olivier SCHLATTER, Alfred KLEITZ, Adjoint

Mmes Christine GEBUS, Monique GRAD-ORAN, Martine HUARD, Claudia SCHAEFFTER,

MM. Pierre FEIDT, Philippe FRIEDRICH, Emmanuel JUNG, Yan LONGERON, Thomas TRUMPF, Marc VOGEL, Romaric WEIL, Steve WOLFFER.

Absent(s) excusé(s) :

Gilbert HUTTLER qui a donné procuration à Pierre FEIDT ;

Danièle MEYER qui a donné procuration à Claude ZIMMERMANN ;

Amaury GUERRIER qui a donné procuration à Valentine FRITSCH ;

Valentin SCHAEFFER qui a donné procuration à Romaric WEIL ;

Annette GRIES qui a donné procuration à Philippe FRIEDRICH.

Absent(s) : /

Assistait en outre :

Mme Sabine LOUYOT, Secrétaire générale

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2016**
- 3. Vie institutionnelle et intercommunale**
 - 3.1. Modification des Commissions Communales**

- 3.2. Modification de la composition des comités de gestion**
- 3.3. Avis sur l'arrêté préfectoral portant projet de fusion des Communautés de Communes de la Région de Saverne et de celle du Pays de Marmoutier-Sommerau**
- 3.4. Avis sur l'arrêté préfectoral portant projet de dissolution du Syndicat d'Eau Potable de la région de Saverne-Marmoutier**
- 3.5. Signature d'un avenant avec la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine à la convention relative aux modalités et conditions d'utilisation de la plate-forme Alsace Marchés Publics**
- 4. Affaires financières :**
 - 4.1. Budget principal : délibération budgétaire modificative n° 1**
 - 4.2. Budget service de l'assainissement : délibération budgétaire modificative n° 1**
 - 4.3. Frais d'écolage de l'Ecole Municipale de Musique Année 2016-2017**
- 5. Affaires scolaires : création d'un pédibus**
- 6. Ressources humaines**
 - 6.1. Détermination d'une indemnité de stage**
 - 6.2. Signature d'une convention de stage avec l'université de Strasbourg**
 - 6.3. Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe**
 - 6.4. Création de postes d'emplois saisonniers au service technique**
 - 6.5. Tableau des effectifs au 1^{er} juin 2016**
- 7. Domaine et patrimoine :**
 - 7.1. Redevance d'occupation en forêt communale par des opérateurs de télécommunications**
 - 7.2. Renouvellement d'une convention pour l'installation d'un relais radiotéléphonique au réservoir de Dettwiller**
 - 7.3. Signature d'une convention avec Voies Navigables de France pour l'installation d'un panneau le long du canal**
 - 7.4. Acquisition d'une parcelle section 5 parcelle 49**
- 8. Informations**
 - 8.1. Droit de préemption urbain**
 - 8.2. Marchés publics – consultations**
 - 8.3. Autres informations**
 - 8.4. Instances intercommunales**

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance Valentine FRITSCH.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2016

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2016, adressé à tous les conseillers municipaux, est soumis pour approbation.

Décision du Conseil Municipal

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2016 est adopté à trois abstentions et vingt voix pour.

3. Vie institutionnelle et intercommunale

3.1. Modification des Commissions Communales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un conseiller a fait part de son envie d'intégrer une commission. Il est donc donné à l'ensemble des conseillers de s'inscrire dans des commissions les intéressantes.

Il est rappelé que le Maire en est président de droit.

Décision du Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 avril 2014 créant les commissions communales (finances, technique, scolaire, affaires sociales, communication, manifestation et culture, sport, cadre de vie) ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 4 septembre 2014 créant une commission d'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 janvier 2015 créant une commission Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 4 juin 2015 et du 6 avril 2016 modifiant les Commissions Communales ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers présents et représentés :

DECIDE de modifier les commissions communales suivantes et procède à la nomination des membres de celles-ci comme suit, le maire en étant président de droit :

COMMISSION DES FINANCES (y compris subvention aux associations)

Mmes Valentine FRITSCH, Brigitte ROLL, Brigitte MULLER, Adjointes

MM. Olivier SCHLATTER, Alfred KLEITZ, Adjoint

Mmes Monique GRAD-ORAN,

MM. Pierre FEIDT, Philippe FRIEDRICH, Gilbert HUTTLER, Valentin SCHAEFFER, Romaric WEIL.

TECHNIQUE (y compris Commerce et Industrie)

Mmes Valentine FRITSCH, Adjointe

MM. Olivier SCHLATTER, Alfred KLEITZ, Adjoint

MM. Pierre FEIDT, Philippe FRIEDRICH, Amaury GUERRIER, Gilbert HUTTLER, Emmanuel JUNG, Yan LONGERON, Valentin SCHAEFFER, Thomas TRUMPF, Marc VOGEL, Romaric WEIL, Steve WOLFFER.

SCOLAIRE (y compris Jeunesse, Formation - Cours d'informatique)

Mme Brigitte ROLL, Adjointe

M. Alfred KLEITZ, Adjoint,

Mmes Christine GEBUS, Martine HUARD, Claudia SCHAEFFTER,

MM. Philippe FRIEDRICH, Amaury GUERRIER, Thomas TRUMPF, Marc VOGEL.

AFFAIRES SOCIALES (y compris Aide à la personne, Personnes en situation de handicap et Personnes âgées - Maison pour les seniors)

Mmes Valentine FRITSCH, Brigitte MULLER, Adjointes,
MM. Olivier SCHLATTER, Adjoint
Mmes Annette GRIES, Martine HUARD, Danièle MEYER, Claudia SCHAEFFTER,
MM. Philippe FRIEDRICH, Marc VOGEL.

COMMUNICATION (notamment Bulletin, Site internet, Tableau lumineux)

Mme Brigitte ROLL, Adjointe
M. Alfred KLEITZ, Adjoint
Mme Christine GEBUS,
MM. Philippe FRIEDRICH, Amaury GUERRIER

MANIFESTATIONS et CULTURE (y compris Patrimoine, Ecole de musique, Bibliothèque, etc...)

Mmes Valentine FRITSCH, Brigitte ROLL, Brigitte MULLER Adjointes
Mmes Christine GEBUS, Danièle MEYER, Claudia SCHAEFFTER,
MM. Philippe FRIEDRICH, Valentin SCHAEFFER, Steve WOLFFER

SPORT

Mme Valentine FRITSCH, Adjointe
MM. Olivier SCHLATTER, Alfred KLEITZ, Adjoint
MM. Philippe FRIEDRICH, Valentin SCHAEFFER, Romaric WEIL,

CADRE DE VIE (y compris Chemin de promenade, Jardins potagers, Fleurissement, Journée nature, Environnement)

MM. Olivier SCHLATTER, Alfred KLEITZ, Adjoint
Mme Brigitte MULLER, Adjointe
Mmes Christine GEBUS, Monique GRAD ORAN, Annette GRIES, Danièle MEYER, Claudia SCHAEFFTER,
MM. Philippe FRIEDRICH, Amaury GUERRIER, Yan LONGERON, Marc VOGEL, Steve WOLFFER.

COMMISSION D'URBANISME

Mmes Brigitte MULLER, Brigitte ROLL, Adjointes,
MM. Alfred KLEITZ, Olivier SCHLATTER, Adjoint,
Mme Monique GRAD-ORAN,
MM. Pierre FEIDT, Philippe FRIEDRICH, Amaury GUERRIER, Gilbert HUTTLER, Marc VOGEL, Romaric WEIL

COMMISSION PLAN LOCAL D'URBANISME

Mme Brigitte ROLL, Adjointe,
MM. Alfred KLEITZ, Olivier SCHLATTER, Adjoint,
Mme Monique GRAD-ORAN,
MM. Philippe FRIEDRICH, Amaury GUERRIER, Marc VOGEL, Romaric WEIL

3.2. Modification de la composition des comités de gestion

Monsieur le Maire rappelle qu'il existe deux comités de gestion :

- Un pour la salle polyvalente ;
- Un pour la salle socio-éducative, la salle socio-culturelle et l'école de Rosenwiller

Les délégués de ces comités ont été élus lors d'une séance en date du 3 avril 2014. La composition n'a pas été modifiée depuis, alors que certains de leurs membres ne sont plus conseillers municipaux.

Il est donc proposé de modifier la composition de ces comités de gestion.

Décision du Conseil Municipal

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 avril 2014 créant les comités de gestion et définissant leur composition ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers présents et représentés :

DECIDE de modifier les comités de gestions comme suit :

Comité de gestion de la salle polyvalente :

- Pierre FEIDT
- Philippe FRIEDRICH
- Valentine FRITSCH
- Christine GEBUS
- Valentin SCHAEFFER
- Olivier SCHLATTER
- Steve WOLFFER
- Claude ZIMMERMANN, de droit, Président

Comité de gestion de la salle socio-culturelle, la salle socio-éducative et l'école de Rosenwiller :

- Philippe FRIEDRICH
- Valentine FRITSCH
- Christine GEBUS
- Brigitte MULLER
- Brigitte ROLL
- Steve WOLFFER
- Claude ZIMMERMANN, de droit, Président

3.3. Avis sur l'arrêté préfectoral portant projet de fusion des Communautés de Communes de la Région de Saverne et de celle du Pays de Marmoutier-Sommerau

Monsieur le Maire rappelle que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale élaboré par Monsieur le Préfet propose la fusion de la Communauté de Communes de la Région de Saverne avec celle du Pays de Marmoutier-Sommerau.

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à ce projet lors de sa séance du 3 décembre 2015.

Conformément à la procédure imposée légalement en la matière, le préfet a désormais émis un arrêté fixant le projet de périmètre de la nouvelle communauté de communes issue de la fusion.

L'ensemble des conseils municipaux des communes membres (et des communautés de communes) impactées par cette fusion peuvent émettre un avis favorable ou défavorable quant à cet arrêté.

Si plus de la moitié des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale émettent un avis favorable, la fusion des communautés de communes pourra être prononcée par le préfet par le biais d'un arrêté simple. A défaut d'accord dans ces conditions, le préfet ne pourra prononcer la fusion que par une décision motivée après consultation de la CDCI (quel que soit l'avis de cette dernière).

Il y a donc lieu de se prononcer sur l'arrêté préfectoral portant projet de fusion qui fixe le périmètre de la nouvelle communauté de communes issue de la fusion.

Philippe FRIEDRICH explique qu'il n'est pas pour un transfert de la compétence des écoles au niveau intercommunal.

Décision du Conseil Municipal

Vu le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par Monsieur le Préfet ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 décembre 2015 émettant un avis favorable quant à ce projet ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 avril 2016 fixant le projet de périmètre de la nouvelle communauté de communes issue de la fusion de la Communauté de Communes de la Région de Saverne et de la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau et son arrêté modificatif en date du 25 avril 2016 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à deux abstentions et vingt-et-une voix pour :

APPROUVE l'arrêté préfectoral du 5 avril 2016 et son arrêté modificatif du 25 avril 2016.

3.4. Avis sur l'arrêté préfectoral portant projet de dissolution du Syndicat d'Eau Potable de la région de Saverne-Marmoutier

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat d'Eau Potable de la région de Saverne-Marmoutier a transféré ses compétences au SDEA.

Monsieur le Préfet a pris un arrêté de projet de dissolution. Le Conseil Municipal doit donc se prononcer sur cet arrêté préfectoral.

Décision du Conseil Municipal

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2015 mettant fin à l'exercice des compétences du Syndicat d'Eau Potable de la Région de Saverne-Marmoutier

Vu le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par Monsieur le Préfet ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 décembre 2015 émettant un avis favorable quant à ce projet ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 avril 2016 portant projet de dissolution du syndicat d'eau potable de la région de Saverne Marmoutier et son arrêté modificatif du 13 avril 2016 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers présents et représentés :

APPROUVE l'arrêté préfectoral du 5 avril 2016 et son arrêté modificatif du 13 avril 2016.

3.5. Signature d'un avenant avec la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine à la convention relative aux modalités et conditions d'utilisation de la plate-forme Alsace Marchés Publics

Monsieur le Maire rappelle que la commune a l'obligation d'avoir un profil acheteur pour publier les marchés publics d'un montant supérieur à 90 000 € HT.

La commune avait signé une convention le 17 mars 2014 avec la région Alsace pour bénéficier de la plateforme Alsace Marchés Publics. Cette convention étant venue à expiration, il est proposé à la commune de signer un avenant afin de modifier la date de fin de convention au 31 août 2016.

Décision du Conseil Municipal

Vu la convention du 17 mars 2014 signée entre la commune et la Région Alsace relative aux modalités et conditions d'utilisation de la plate-forme mutualisée Alsace Marchés Publics ;

Vu le projet d'avenant proposé par la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers présents et représentés :

APPROUVE le projet d'avenant ;

AUTORISE le maire, ou en cas d'absence ou d'indisponibilité le premier adjoint, à signer ledit avenant.

4. Affaires financières :

4.1. Budget principal : délibération budgétaire modificative n° 1

Monsieur le Maire laisse la parole à Olivier SCHLATTER, adjoint, qui explique que le budget principal doit être modifié pour trois raisons :

- Les restes à réaliser arrêtés au mois de janvier ne correspondent pas aux sommes qui ont été inscrites au budget primitif, suite à un oubli d'inscription d'une subvention du Conseil Départemental du Bas-Rhin pour la réfection de l'Eglise de Rosenwiller (15 166,67 €) ;
- La somme du compte R002 Résultat reporté comporte également une erreur (1 824 605 € au lieu de 1 875 379 €) ;
- La commune a émis un titre en 2011 d'une somme trop élevée par rapport à ce qu'elle a reçu du Fonds de Compensation de la TVA (erreur de 485,10 €).

Une délibération modificative du budget serait donc nécessaire. Il est proposé la modification suivante :

Suppression de crédits aux comptes de fonctionnement suivants :

Recettes	Article R002 Résultat reporté	- 50 774 €
Dépenses	Article 023 Virement à la section d'investissement	- 50 774 €

Virements de crédits aux comptes d'investissement suivants :

Recettes – Réduction de crédit	Article 021 Virement de la section de fonctionnement	- 50 774 €
Recettes – Ouverture de crédit	Article 1323 Subvention d'investissement – opération 162 Eglise Rosenwiller	+ 15 166 €
Dépenses – Ouverture de crédit	Article 10222 FCTVA	+ 500 €
Dépenses – Réduction de crédit	Article 2151 Réseaux de voirie – opération 149 Voirie	- 36 108 €

Pour information, les crédits totaux de l'article 2151 à l'opération 149 est de 260 147 €, et un montant total de l'article 2151, toutes opérations confondues, de 605 147 €.

Décision du Conseil Municipal

Vu le budget primitif principal voté par une délibération du Conseil Municipal n° 2016/43 en date du 6 avril 2016 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers présents et représentés :

VOTE la modification du budget principal proposé par le maire avec deux sections en équilibre :

- Section de fonctionnement : 3 409 398 €
- Section d'investissement : 2 522 820 €

4.2. Budget service de l'assainissement : délibération budgétaire modificative n° 1

Olivier SCHLATTER, explique qu'en 2011, un titre a été émis avec une somme supérieure à la somme réellement encaissée et versée par le Fonds de Compensation de la TVA (différence de 869 €). Il faut donc modifier le budget du service de l'assainissement pour permettre l'émission d'un mandat régularisant la situation.

Il est proposé la modification suivante :

Virements de crédits aux comptes de dépenses d'investissement suivants :

Dépenses – Ouverture de crédit	Article 10222 FCTVA	+ 900 €
Dépenses – Réduction de crédit	Article 21532 Réseaux d'assainissement – opération 184 Collecteurs communaux	- 900 €

Pour information, les crédits totaux de l'article 21532 à l'opération 184 est de 162 038 €, et un montant total de l'article 21532, toutes opérations confondues, de 272 038 €.

Décision du Conseil Municipal

Vu le budget primitif principal voté par une délibération du Conseil Municipal n° 2016/20 en date du 10 mars 2016 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés :

VOTE la modification du budget du service de l'assainissement proposé par le maire, les deux sections restant à l'équilibre :

- Section de fonctionnement : 541 427 € ;
- Section d'investissement : 340 293 €

4.3. Frais d'écolage de l'Ecole Municipale de Musique Année 2016-2017

Monsieur le Maire laisse la parole à Brigitte ROLL, adjointe, qui informe que le Conseil d'Etablissement de l'Ecole Municipale de Musique de Dettwiller, qui s'est réuni le 11 mai 2016, propose de ne pas augmenter les frais d'écolage pour l'année 2016/2017. Pour rappel, les frais d'écolage sont les suivants depuis une délibération du 4 juin 2015 :

1. Cours – tarif mensuel

A. Initiation et formation musicale (cours collectif)	14.75 €
B. Formation musicale (cours collectif) et instrumentale (cours individuel) ou instrument seul	
a) instrument à vent et à percussion	34.75 €
b) instrument à cordes (piano et guitare)	42.40 €
c) plusieurs instruments dont un à vent ou percussion	44.15 €
d) plusieurs instruments à cordes	56.85 €
e) ¼ d'heure supplémentaire	23.85 €
f) classe d'orchestre (selon niveau de l'élève)	sans supplément
C. Chant choral	
a) élève inscrit dans une autre discipline de l'école municipale de musique	sans supplément
b) élève non inscrit dans une autre discipline de l'école municipale de musique <i>formation musicale possible et gratuite</i>	14.75 €
c) élève suivant une formation musicale dans une autre école de musique	8.10 €

2. Mise à disposition d'instrument à vent – tarif mensuel 15.85 €

3. Réduction mensuelle sur les cours pour les élèves participant 15.85 €

régulièrement aux répétitions, concerts de l'orchestre d'harmonie de la Musique Municipale

4. Droits d'inscription forfaitaire par an et par famille

- 1 élève	8.80 €
- 2 élèves	14.15 €
- 3 élèves et plus	17.50 €

Droit également dû pour une inscription au 2^{ème} ou 3^{ème} trimestre de l'année scolaire

5. Droits de photocopies par an : à partir du niveau débutant I 5.35 €

Droit également dû pour une inscription au 2^{ème} ou 3^{ème} trimestre de l'année

6. Majoration pour les élèves non domiciliés à Dettwiller 15 %

Monsieur le Maire informe qu'une réunion a eu lieu sur une éventuelle mutualisation des écoles de musique de Saverne, Monswiller et Dettwiller, dont les lignes sont encore à définir.

Philippe FRIEDRICH attire l'attention sur les risques qu'engendre une mutualisation de fonctionnement et notamment financier. Il explique qu'il est contre ce type de mutualisation, bien différente d'une mutualisation de projets.

Décision du Conseil Municipal

Vu la délibération en date du 4 juin 2015 fixant les frais d'écolage de l'année 2015/2016 ;

Vu l'avis du Conseil d'Etablissement de l'Ecole Municipale de Musique de Dettwiller en date du 11 mai 2016 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des conseillers présents et représentés :

DECIDE de reconduire pour l'année 2016/2017 les frais d'écolage tels qu'ils ont été adoptés pour l'année 2015/2016, comme présentés ci-dessus.

5. Affaires scolaires : création d'un pédibus

Monsieur le Maire laisse la parole Claudia SCHAEFFTER qui explique que la commission scolaire du 20 avril 2016 propose de mettre en place un pédibus. Il y aurait différents points de rassemblement des enfants pour un départ collectif vers l'école, et ce pour éviter l'engorgement d'automobiles des rues autour de l'école et pour sécuriser l'arrivée des enfants à l'école.

L'encadrement se ferait par des parents bénévoles.

Une enquête sera soumise aux parents pour recueillir leurs attentes à ce sujet.

La commune doit acter la création du pédibus et charger le maire de faire les démarches pour assurer les encadrants, qui seraient alors bénévoles de la commune.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers présents et représentés :

DECIDE la création d'un pédibus pour l'acheminement piéton, sécurisé et encadré des enfants à l'école ;

CHARGE le maire de faire les démarches nécessaires pour assurer les encadrants bénévoles de cette nouvelle activité.

6. Ressources humaines

6.1. Détermination d'une indemnité de stage

Monsieur le Maire explique que le service administratif a accueilli une stagiaire pendant 4 semaines du 7 mars au 1^{er} avril 2016 qui a donné entière satisfaction et qui a pu également soulager le personnel administratif dans ses missions.

Il est donc proposé de lui verser une indemnité de stage à hauteur de 250 € pour les 4 semaines.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant alloué à la stagiaire.

Décision du Conseil Municipal

Vu la convention de stage conclue entre le lycée Jules Verne et la commune de Dettwiller en date du 7 mars 2016 au 1^{er} avril 2016 pour l'accueil d'une stagiaire au service administratif pour une durée de 4 semaines ;

Considérant que le service rendu par la stagiaire, Filiz YIGIT, a rendu pleinement satisfaction ; qu'il y a lieu de lui verser une indemnité ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers présents et représentés :

DECIDE de verser une indemnité pour le stage effectué durant 4 semaines à Filiz YIGIT, d'un montant de 250 €.

6.2. Signature d'une convention de stage avec l'université de Strasbourg

Monsieur le Maire informe qu'un stagiaire étudiant de la faculté de géographie en urbanisme et aménagement du territoire fera un stage en mairie pour une période de 3 mois (du 1^{er} juin au 31 août 2016). Le stage aura pour objet une étude sur l'avenir des bâtiments communaux.

La convention de stage prévoit une présence de 35h par semaine pour 3,60 € net de l'heure, sans cotisations, soit 546 € mensuel.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la signature de cette convention.

Décision du Conseil Municipal

Vu la convention proposée par l'Université de Strasbourg ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à deux abstentions et vingt-et-une voix pour :

AUTORISE le maire à signer ladite convention.

6.3. Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire laisse la parole à Alfred KLEITZ, adjoint, qui rappelle que le directeur actuel de l'école de musique fait valoir ses droits à la retraite et qu'il y a lieu de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 8/20^{ème}.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers présents et représentés :

DECIDE de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 8/20^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2016.

6.4. Création de postes d'emplois saisonniers au service technique

Monsieur le Maire laisse la parole à Alfred KLEITZ, adjoint, informe que durant la période estivale, pour faire face à un accroissement temporaire d'activités et au vu des congés de l'équipe technique, il y a lieu de créer des postes d'emplois saisonniers.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer deux postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 35/35^{ème} pour le mois de juillet et deux pour le mois d'août.

Décision du Conseil Municipal

Considérant que pendant la période estivale et les congés des agents communaux, il y a un accroissement d'activités ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers présents et représentés :

DECIDE de créer deux postes d'adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire à 35 heures hebdomadaires à l'échelon 1 de l'échelle 3 des cadres d'emplois de catégorie C (IB 340 IM 321) pour le mois de juillet et deux autres pour le mois d'août ;

AUTORISE le maire à faire toutes les démarches et à signer tout document nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

6.5. Tableau des effectifs au 1^{er} juin 2016

Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs :

TABLEAU des EFFECTIFS au 1^{er} juin 2016

GRADES	Catégorie	Emploi créé	Emploi pourvu	Durée de Service
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Directeur Général des Services	A	1	0	
Attaché Principal	A	1	0	
Attaché	A	2	1	1 à 35/35 ^{ème}
Rédacteur	B	1	1	1 à 35/35 ^{ème}
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	1 à 35/35 ^{ème}
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	1 à 35/35 ^{ème}
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	C	1	1	1 à 35/35 ^{ème}
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	C	2	0	
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien	B	1	1	1 à 35/35 ^{ème}
Contrôleur Territorial des Travaux	B	1	0	
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	1	0	
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	1 à 35/35 ^{ème}
Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	C	0,63	0	
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C	4,17	3,17	2 à 35/35 ^{ème} 1 à 21,4/35 ^{ème} 1 à 22/35 ^{ème} 1 à 10/35 ^{ème} 1 à 22,5/35 ^{ème}
Agent de maîtrise	C	1	0	
Adjoint de maîtrise principal	C	1	0	
FILIERE CULTURELLE				
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	B	2,27	2,27	1 à 8/20 ^{ème} 1 à 6,35/20 ^{ème} 1 à 5,32/20 ^{ème} 1 à 13,15/20 ^{ème} 1 à 3,69/20 ^{ème} 1 à 6,70/20 ^{ème} 1 à 2,08/20 ^{ème}
Adjoint du Patrimoine 2 ^{ème} classe	C	0,64	0,64	1 à 22,5/35 ^{ème}
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
ATSEM 1 ^{ère} classe	C	3,59	2,76	1 à 31/35 ^{ème} 1 à 22,5/35 ^{ème} 1 à 29/35 ^{ème} 1 à 23/35 ^{ème} 1 à 20,17/35
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C	0,14	0,14	1 à 1,5/35 ^{ème} 1 à 4/35 ^{ème}

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider ce tableau.

Décision du Conseil Municipal

Vu le tableau des effectifs présentés par le maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des conseillers présents et représentés :

VALIDE le tableau des effectifs.

7. Domaine et patrimoine :

7.1. Redevance d'occupation en forêt communale par des opérateurs de télécommunications

Monsieur le Maire explique la société LEVEL 3 COMMUNICATIONS occupe le domaine public forestier avec trois fourreaux de fibre optique. La société propose à la commune la signature d'une convention prenant effet le 5 avril 2014 pour une durée de quinze années.

Le montant de la redevance pour l'année 2014 sera de 1 762,25 € et pour une année complète 2 374,88 €.

Il est proposé de rajouter à cette convention les deux obligations suivantes :

- L'obligation de la part de LEVEL 3 COMMUNICATIONS France d'informer la commune de toute vente ou tout transfert de propriété de ces fourreaux trois mois avant ;
- L'obligation de la part de LEVEL 3 COMMUNICATIONS France d'informer la nouvelle société propriétaire de son obligation de payer la redevance auprès de la commune.

Décision du Conseil Municipal

Vu la proposition de convention faite par la société LEVEL 3 COMMUNICATIONS pour l'occupation du domaine privé forestier par des fourreaux de fibre optique ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des conseillers présents et représentés :

DECIDE de signer une convention, pour l'occupation du domaine privé forestier de la commune, avec la société LEVEL 3 COMMUNICATIONS France domicilié le Capitole 55 avenue des Champs Pierreux 92 000 NANTERRE sous les conditions suivantes :

- L'obligation de la part de LEVEL 3 COMMUNICATIONS France d'informer la commune de toute vente ou tout transfert de propriété de ces fourreaux trois mois avant ;
- L'obligation de la part de LEVEL 3 COMMUNICATIONS France d'informer le nouveau propriétaire de son obligation de payer la redevance auprès de la commune.

AUTORISE le maire à signer ladite convention.

7.2. Renouvellement d'une convention pour l'installation d'un relais radiotéléphonique au réservoir de Dettwiller

Monsieur le Maire explique que la commune a signé en 1998 une convention entre la commune et le syndicat d'eau potable de la région de Saverne-Marmoutier d'une part et France Télécom d'autre part pour l'occupation du domaine privé de la commune par un relais radiotéléphonique.

Orange propose une nouvelle convention pour une durée de douze années à compter du 4 mai 2016. Le renouvellement se ferait de plein droit par périodes de 6 ans, sauf dénonciation des parties 24 mois avant la date d'expiration de la période en cours, sans indemnité.

Le loyer proposé est de 1200 €, avec une augmentation de 1% par an. Au vu des deux conventions coexistant pour l'année 2016, il serait de 1186,55 €.

Décision du Conseil Municipal

Vu la convention du 4 mai 1998 relative à l'installation d'un relais radio-téléphone au réservoir de Dettwiller ;

Vu la proposition de convention faite par Orange pour l'occupation du domaine privé de la commune par des « équipements techniques » (relais radiophonique) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers présents et représentés :

DECIDE de signer la convention avec la société Orange, sise 78 Rue Olivier de Serres 75 505 PARIS Cedex 15, pour l'occupation du domaine privé de la commune par un relais radiophonique ;

AUTORISE le maire, ou le premier adjoint en cas d'absence ou d'indisponibilité, à signer ladite convention et tout autre document nécessaire.

7.3. Signature d'une convention avec Voies Navigables de France pour l'installation d'un panneau le long du canal

Monsieur le Maire laisse la parole à Valentine FRITSCH, adjointe, qui rappelle qu'il a été proposé aux commerçants, entreprises, artisans et professions libérales, d'installer un panneau le long du canal où seraient indiquées leurs coordonnées.

A cette fin, une convention est proposée par les Voies Navigables de France étant donné l'occupation du domaine public fluvial qui en résulte. Elle prendrait effet le 1^{er} juillet 2016 pour une durée de 5 ans et pour une redevance annuelle de 71,50 €.

L'article 2 prévoit des conditions particulières. Il est proposé les suivantes :

- Entretien semestriel du panneau ;
- Mises à jour du panneau tous les deux ans

Les affiches sont réalisées par la Communauté de Communes de la Région de Saverne.

Décision du Conseil Municipal

Vu la proposition de convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial faite par les Voies Navigables de France ;

Considérant qu'il a été convenu que la commune mettrait en place un panneau d'informations le long du canal de la Marne au Rhin avec les coordonnées des commerçants, artisans, entreprises et professions libérales ; qu'il est nécessaire de signer une convention avec VNF ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers présents et représentés :

DECIDE de signer la convention susmentionnée avec Voies Navigables de France pour une redevance de 71,50 € par an et avec les conditions particulières suivantes :

- Entretien semestriel du panneau ;
- Mises à jour du panneau tous les deux ans

AUTORISE le maire, ou le premier adjoint en cas d'absence ou d'indisponibilité, à signer ladite convention et tout autre document nécessaire à l'application de la présente.

7.4. Acquisition d'une parcelle section 5 parcelle 49

Monsieur le Maire laisse la parole à Alfred KLEITZ, adjoint, qui informe que les propriétaires de la parcelle n° 49 section 5 ont proposé à la commune de l'acheter.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'acheter cette parcelle, d'une surface de 8,69 ares, à 500 €/are, soit 4 345 €.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers présents et représentés :

DECIDE d'acquérir la parcelle 49 section 5, d'une surface de 8,69 ares pour un montant de 4 345 € (soit 500 €/are) ;

AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à l'acquisition de cette parcelle.

8. Informations

8.1. Droit de préemption urbain

Déclaration d'intention d'aliéner un bien déposée par Maître BRAUN-LEYENBERGER, notaire à Saverne

le 16 mars 2016 : Propriété bâtie – 21 rue de l'Eglise
Section 1 - Parcelle (s) n° 14, 15 et 186/16
Superficie : 0,34, 0,91 et 0,07 ares

Déclaration d'intention d'aliéner un bien déposée par Maître CALDEROLI-LOTZ, notaire à Mundolsheim

le 16 mars 2016 : Propriété bâtie – 12 rue du Jeu des enfants
Section 11 - Parcelle (s) n° 40 et 56
Superficie : 1,12 et 1,90 ares

Déclaration d'intention d'aliéner un bien déposée par Maître JACQUIN-ARBOGAST, notaire à Dettwiller

le 22 mars 2016 : Propriété bâtie – 3A rue du Général Leclerc
Section 1 - Parcelle (s) n° 225/89 et 224/89
Superficie : 1,24 et 3,63 ares (lot de copropriété n° 3)

Déclaration d'intention d'aliéner un bien déposée par Maître JACQUIN-ARBOGAST, notaire à Dettwiller

le 25 avril 2016 : Propriété bâtie – 16 rue de l'Ecole
Section 6 - Parcelle (s) n° 47
Superficie : 2,77 ares

Déclaration d'intention d'aliéner un bien déposée par Maître CRIQUI-MARX, notaire à Saverne

le 26 avril 2016 : Propriété bâtie et non bâtie – 6A rue du Soleil
Section 1 - Parcelle (s) n° 97, 98, 164/94
Superficie : 0,31, 0,26, 0,90 ares

Déclaration d'intention d'aliéner un bien déposée par Maître JACQUIN-ARBOGAST, notaire à Dettwiller

le 27 avril 2016 : Propriété bâtie – 19 rue de Rosenwiller
Section 4 - Parcelle (s) n° 110/0001, 111/0001
Superficie : 7,59 et 0,43 ares

8.2. Marchés publics – consultations

Une consultation a été lancée pour les projets suivants :

- La fourniture et la pose de sources lumineuses LED pour le quartier de la salle polyvalente et rue des Saules, rue de la Heid, rue des Vignes ;
- Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de rénovation intérieure de l'Eglise ;
- La remise en état du chemin rural Hagenwasenweg.

Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental du Bas-Rhin assurera la maîtrise d'œuvre sur l'ensemble du projet de liaison piétonne entre Lupstein et Dettwiller, à titre gracieux.

8.3. Autres informations

Le bassin écréteur de cru de Rosenwiller a bien fonctionné lors des fortes pluies de la semaine passée.

Monsieur le Maire a assisté à une réunion sur la transition énergétique : la fédération de la construction passive recherche un site pilote pour faire des économies d'énergies faites par des petits investissements.

Monsieur Norbert STOFFEL a fait un recours au tribunal administratif contre un refus de permis d'aménager pour le remblaiement d'une gravière. L'audience a lieu le 9 juin au tribunal.

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin va refaire la couche de roulement de la rue de Saverne. Le traçage sera effectué par la commune. Un gravillonnage entre Rosenwiller et Dettwiller sera également réalisé.

Un devis sera demandé à l'entreprise qui interviendra pour le décapage, la mise en place de rustines et de gravillonnage de la rue Tim Moser.

8.4. Instances intercommunales

Concernant le projet de déchetterie fixe, le SMICTOM privilégie un autre site, celui du pôle de la Licorne à Saverne. Le projet de Dettwiller est apparemment abandonné.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Le présent procès-verbal comprenant les points 1 à 8, est signé par les membres présents.

Délibération n° 2016/46 : Vie institutionnelle et intercommunale : modification des Commissions Communales

Délibération n° 2016/47 : Vie institutionnelle et intercommunale : modification de la composition des comités de gestion

Délibération n° 2016/48 : Vie institutionnelle et intercommunale : avis sur l'arrêté préfectoral portant projet de fusion des Communautés de Communes de la Région de Saverne et de celle du Pays de Marmoutier-Sommerau

Délibération n° 2016/49 : Vie institutionnelle et intercommunale : avis sur l'arrêté préfectoral portant projet de dissolution du Syndicat d'Eau Potable de la région de Saverne-Marmoutier

Délibération n° 2016/50 : Vie institutionnelle et intercommunale : signature d'un avenant avec la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine à la convention relative aux modalités et conditions d'utilisation de la plate-forme Alsace Marchés Publics

Délibération n° 2016/51 : Affaires financières : budget principal : délibération budgétaire modificative n° 1

Délibération n° 2016/52 : Affaires financières : budget service de l'assainissement : délibération budgétaire modificative n° 1

Délibération n° 2016/53 : Affaires financières : frais d'écolage de l'Ecole Municipale de Musique année 2016-2017

Délibération n° 2016/54 : Affaires scolaires : création d'un pédibus

Délibération n° 2016/55 : Ressources humaines : détermination d'une indemnité de stage

Délibération n° 2016/56 : Ressources humaines : signature d'une convention de stage avec l'Université de Strasbourg

Délibération n° 2016/57 : Ressources humaines : création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe

Délibération n° 2016/58 : Ressources humaines : création de poste d'emplois saisonniers au service technique

Délibération n° 2016/59 : Ressources humaines : tableau des effectifs au 1^{er} juin 2016

Délibération n° 2016/60 : Domaine et patrimoine : redevance d'occupation en forêt communale par des opérateurs de télécommunications

Délibération n° 2016/61 : Domaine et patrimoine : renouvellement d'une convention pour l'installation d'un relais radiotéléphonique au réservoir de Dettwiller

Délibération n° 2016/62 : Domaine et patrimoine : signature d'une convention avec Voies Navigables de France pour l'installation d'un panneau le long du canal

Délibération n° 2016/63 : Domaine et patrimoine : acquisition d'une parcelle 5 section 49

C. ZIMMERMANN

O. SCHLATTER

V. FRITSCH

A. KLEITZ

B. ROLL

B. MULLER

P. FEIDT

P. FRIEDRICH

C. GEBUS

M. GRAD-ORAN

A. GRIES

A. GUERRIER

Excusée – Procuration
A M. P. FRIEDRICH

Excusé – Procuration
A Mme V. FRITSCH

M. HUARD

G. HUTTLER

E. JUNG

Excusé - Procuration
A M. P. FEIDT

Y. LONGERON

D. MEYER

V. SCHAEFFER

Excusée – Procuration
A M. C. ZIMMERMANN

Excusé – Procuration
A M. R. WEIL

C. SCHAEFFTER

T. TRUMPF

M. VOGEL

R. WEIL

S. WOLFFER

**La secrétaire de séance,
Valentine FRITSCH**

Pour extrait conforme

A Dettwiller, le

Le Maire, Claude ZIMMERMANN